

Intitulé de la formation **CACES®R489 - Conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté Recyclage** Catégorie 1A et/ou 3 et/ou 5

Domaine Santé et sécurité au travail

Nature du stage Catalogue (inter) Sur mesure (intra) **Éligible CPF** Non Oui



Si intra, nom du client/bénéficiaire :

Objectifs pédagogiques (Être capable de lui...)

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot automoteur à conducteur porté concerné en situation de travail,
- Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot automoteur à conducteur porté concerné,
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Compétences évaluées en terme de :

Connaissances générales	Citer les rôles et responsabilités du constructeur/de l'employeur/du conducteur. Identifier les acteurs en prévention et les types de chariots de manutention
Technologies et stabilité des chariots à conducteur porté	Connaître les sources d'énergie existantes Connaître les dispositifs de sécurité, les organes de service, les dispositifs de maintien, les composants et mécanismes, les réglages du poste de conduite Evaluer les charges à manutentionner Citer les facteurs d'instabilité du chariot
Tableau / abaque de charges	Savoir lire un tableau/un abaque de charges Connaître les principales causes d'accident lors de l'utilisation de chariots
Exploitation des chariots à conducteur porté	Identifier les risques et connaître les moyens permettant de les prévenir Connaître les conditions de freinage des chariots Connaître les règles de circulation et de conduite en entreprise Connaître les règles de chargement / déchargement des véhicules Identifier les produits dangereux Connaître les opérations de fin de poste-maintenance
Prise de poste et mise en service	Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires et savoir les exploiter
Conduite	Circuler à vide et en charge Circuler en sécurité, s'arrêter et redémarrer sur un plan incliné et/ou dévers, en charge
Manœuvres	Prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile Stocker et déstocker 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier (4 palettes à 4 niveaux pour catégorie 5) Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule depuis le sol (pas la catégorie 5) par l'arrière depuis un quai (uniquement pour la catégorie 1A) Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue et/ou d'un conteneur (pas la catégorie 5 et la catégorie 1A)
Fin de poste-maintenance	Réaliser les opérations de fin de poste Réaliser les opérations de maintenance journalières Rendre compte des anomalies relevées

Public concerné

- Salariés de l'entreprise utilisant des chariots automoteurs à conducteur porté

Moyens et méthodes pédagogiques

- Apports théorique
- Rappel pratique



Prérequis

- Être âgé de plus de 18 ans et être jugé apte par la médecine du travail. Savoir lire et comprendre le français.
- Être titulaire du CACES R 389 ou 489 de la catégorie concernée en cours de validité (Copie du CACES) ou justifier d'une réelle expérience.
- Disposer des EPI nécessaires et à minima chaussures de sécurité, gants, casques, protection auditive, vêtements auto-réfléchissants et lunettes.
- Fournir 2 photos d'identité et une photocopie de sa carte d'identité (pour le CACES)



Méthodes d'évaluation

- Utilisation de supports audiovisuels
- Remise d'un livret formation Editeur Marque Jaune
- De la satisfaction du module par le stagiaire : questionnaire écrit
- Des acquis du stagiaire :
Type d'évaluation : qcm + mise en situation
Obtenir une note moyenne minimale de 70 % sur l'épreuve écrite et aussi 70 % sur l'épreuve pratique. Barèmes précisés en page 2.



Qualité et profil de l'animateur

Auto-Ecole des Remparts, animateur agréé,
intervenant pour le compte de la C.C.I. de l'Aveyron.



Sanction de la formation

- Attestation de fin de formation
- CACES R489 de la catégorie concernée (si réussite)
- **Taux de réussite ; 97 % en 2019**



Organisation

- Dates :** 2 et 5 mars ou 17 mai et 1^{er} juin ou 27 et 30 septembre ou 29 novembre et 6 décembre 2021
- Durée :** 1,5j de formation soit 10h30 par stagiaire
- Horaires :** 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
- Modalité :** Présentiel
- Lieu de la formation :** Centre de formation CCI Millau (Théorie) et terrain aménagé et agréé (ZA La Boissonnade 12450 La Primaube) avec engin concerné
- Participants :** Ouverture confirmée à partir de 4 stagiaires inscrits sur 1 catégorie
- Prix de la formation :** 310.00 € net / personne / catégorie



Contenu de formation

JOUR 1

LES CONNAISSANCES THEORIQUES

Statistiques des accidents de travail
Dispositions réglementaires
Les partenaires de la prévention et leur rôle
Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
Processus menant à l'AT et à la Maladie Professionnelle
Les risques et sanctions liés à la prise de substances
Que faire en cas d'accident ?
Les droits, obligations et responsabilités

Les risques liés à l'utilisation des chariots
 Les différentes catégories de chariots à conducteur porté
 Description, technologie et équipements des chariots
 Prise de poste et fin de poste
 Stabilité des chariots /Les règles d'utilisation des chariots
 Les techniques d'utilisation et de stockage/Les vérifications
 Les Equipements de Protection Individuelle/La signalisation
COMPLEMENT PRATIQUE

JOUR 2 : MATIN OU APRES-MIDI

EVALUATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES ET PRATIQUES

Le test CACES®, élaboré à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire défini en annexe 2 de la recommandation, est réalisé selon les exigences :

- De la fiche d'évaluation des connaissances théoriques de l'annexe 3.1 de la recommandation,
- De la fiche d'évaluation des savoir-faire pratiques de l'annexe 3.2 de la recommandation appropriée et en se référant le cas échéant au barème correspondant à la catégorie de chariots de manutention à conducteur porté concernée.

L'évaluation des connaissances pratiques doit prendre en compte l'intégralité des opérations décrites dans la fiche d'évaluation.

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ;
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ;
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Catégorie 1A	Catégorie 3	Catégorie 5

Contact formation

- Lionel DELERIS – 05 65 75 56 99 – l.deleris@aveyron.cci.fr
- Anne JEANJEAN – 05 65 59 59 03 – a.jeanjean@aveyron.cci.fr
- Céline LONGUET – 05 65 75 56 77 – c.longuet@aveyron.cci.fr
- Amélie MOULY – 05 65 75 56 84 – a.mouly@aveyron.cci.fr